

L**ARGILLAY – MARSONNAY****(39)**

**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome III (1854)**

Loverciacum, Argillay, Largilla, Marsonacum, Marsonna,

Village de l'arrondissement de Lons-le-Saunier, canton, perception et bureau de poste de Clairvaux ; paroisse de Saint-Christophe ; à 5 km de ce dernier lieu, 9 de Clairvaux et 24 de Lons-le-Saunier.
Altitude : 446^m.

Le territoire est limité au nord par Marnézia, Mesnois et Poitte ; au sud par la Tour-du-Meix ; à l'est par la rivière d'Ain, qui le sépare de Barézia ; à l'ouest par Plaisia et Merona. Le moulin Gringalet et le Châlet font partie de la commune.

Il est traversé par la route départementale n° 21, d'Orgelet au Pont-de-Poitte ; par le chemin vicinal de Largillay à Marsonnay ; par la rivière d'Ain, le ruisseau du Pontet, le bief du Chêne et le bief Chaud, qui n'est qu'un torrent souvent à sec.

Le village est situé dans la vallée de l'Ain, sur la rive droite de cette rivière, et entouré de montagnes. Les maisons sont groupées, construites en pierres et couvertes en chaume, à l'exception de quelques-unes couvertes en tuiles. La plupart ne se composent que d'un simple rez-de-chaussée.

Population en 1790, 261 habitants ; en 1846, 252 ; en 1851, 247, dont 133 hommes et 114 femmes ; population spécifique par km carré, 32 habitants ; 60 maisons, savoir : à Largillay, 44 et à Marsonnay 16 ; 66 ménages.

État civil : les plus anciens registres de l'état civil datent de 1692.

Vocable : saint Christophe. Paroisse de Saint-Christophe.

Série communale à la mairie. La série du Greffe, déposée aux Archives Départementales a reçu les cotes 3 E 4478 à 4484, 3 E 8291, 3 E 10513 à 10515 et 3 E 11745. Tables décennales : 3 E 1172 à 1180.

Microfilmé sous les cotes 5 Mi 548, 5 Mi 1244, 2 Mi 1059, 2 Mi 1758, 2 Mi 7 et 5 Mi 1183.

Les jeunes gens émigrent, pour être domestiques dans les villages voisins.

Cadastre : exécuté en 1827 ; surface territoriale 754^h, divisés en 1824 parcelles que possèdent 121 propriétaires, dont 94 forains ; surface imposable, 738^h, savoir : 236^h en terres labourables, 200 en bois-taillis, 178 en pâtures, 114 en prés et terres-prés, et le surplus en jardins, murgers et sol de bâtiments, d'un revenu cadastral de 8.356 fr. ; contributions directes en principal 1864 fr.

Le sol, montagneux et peu fertile, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des pommes de terre, du chanvre, beaucoup de foin, des fourrages artificiels, peu de légumes secs, de navette, de seigle et de fruits. Le produit des céréales suffit à la consommation des habitants. On importe le vin. Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent.



On élève dans la commune quelques chevaux, des mulets, des ânes, des bêtes à cornes, des moutons et des porcs. 80 ruches d'abeilles. L'agriculture y reste stationnaire.

On trouve sur le territoire, de la marne, des sablières, des gravières, des carrières de pierre à bâtir et de taille. Cette dernière imite le marbre et est susceptible de recevoir le poli.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés d'Orgelet et de Clairvaux. Il y a un moulin à farines à deux tournants et un châlet communal, dans lequel on fabrique annuellement 7.000 kg de fromage, façon Gruyère,

Biens communaux : une maison commune, construite en 1837, qui a coûté 9.000 fr. ; elle renferme la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 28 garçons et 12 filles, et une salle de pompe à incendie ; 4 fontaines, 2 lavoirs couverts, construits en 1837, une place publique, ornée d'une fontaine sans eau, et 368^h 62^a de pâtures, friches et bois, d'un revenu cadastral de 2.328 fr.

Bois communaux : 181^h 31^a ; coupe annuelle, 5^h 37^a.

Budget : recettes ordinaires 2.475 fr. ; dépenses ordinaires 2.178 fr.

NOTICE HISTORIQUE

Nul cours d'eau, dans le Jura, ne présentait plus que la rivière d'Ain, d'obstacles naturels aux invasions et d'avantages pour la défense du pays. L'escarpement de ses bords, la hauteur des montagnes qui dominent son bassin, opposaient à l'ennemi un rempart presque inexpugnable. Si les Romains multipliaient les fortifications sur ce point, c'est qu'ils comprenaient que cette barrière franchie, la plaine était livrée sans défense au flot dévastateur des hordes germaniques. Comme les combats les plus meurtriers se livrent toujours sur les lieux qui présentent le plus d'obstacles, la vallée de l'Ain ne fut pendant toute l'antiquité qu'un vaste champ de bataille. Son sol est jonché d'armes, de *tumuli* et de squelettes appartenant à différentes races d'hommes. Nous avons déjà signalé le camp de Barésia, sur la rive gauche de la rivière et les tombeaux qui l'entourent. Du côté opposé, on trouve d'autres travaux stratégiques et encore des tombeaux. Nous avons reconnu à Largillay, dans les contrées dites au *Maireret* et au *Galatar*, plusieurs sépulcres en maçonnerie et des *tumuli*. Un grand chemin traversait Marsonnay. Il conduisait d'Arinthod à Poligny par Fétigny. Un embranchement s'engageait dans une gorge entre le premier et le second plateau du Jura, et sous le nom de *Recourbière*, venait aboutir à la route qui passait aux Pois-de-Fiole. Un autre rameau traversait l'Ain et se dirigeait sur Clairvaux. La voie qui venait des Pois-de-Fiole était protégée par un fortin bâti sur la montagne boisée de la Provenchère, d'où l'on pouvait distinguer la Haute-Roche de Mirebel, Châtillon, les monts de Salins et les montagnes de Saint-Claude. Cette vigie est connue dans le pays sous la dénomination de *Château-Belin*. On reconnaît encore sur son emplacement un monceau de pierres et les traces d'anciens fossés creusés dans le roc vif. On raconte qu'on voyait chaque soir une vouivre s'élancer du Château-Belin dans la direction du château de Costarel, et venir se désaltérer au ruisseau du Pontet. Ce nom de Belin semble se rattacher au culte de *Belenus*, le soleil ou Apollon. Largillay ou au moins une grande partie de son territoire, s'appelait primitivement *Loverciacum*. C'est ainsi qu'il est désigné dans une charte de l'an 1165, par laquelle l'empereur Frédéric Barberousse en confirme la possession à l'abbaye de Château-Chalon, avec Marsonnay, *Marsonachum*. Le moulin de Largillay était encore appelé au XVI^e siècle le moulin de Lovercia.

Seigneurie de Costarel. Costarel, Cotarel, Cotaret, Coutteret, Cotteret est une haute montagne couverte de bois, d'où l'on domine, sur une grande étendue, la vallée de l'Ain. Au sommet de cette montagne s'élevait une puissante forteresse habitée pendant plusieurs siècles par une famille distinguée qui en portait le nom. Les seigneurs qui la possédaient avaient la justice haute, moyenne et basse sur la montagne, et sur une partie du village de Marsonnay, qui est au pied nord-est. Les sujets étaient main-mortables.

Seigneurs : Castinus de Coterel, chevalier, figure parmi les témoins d'un traité passé en 1215, entre les

chartreux de Bonlieu et les chanoines du Grandvaux, au sujet de leurs limites. Au mois de mars 1234, Hugues, sire de Coterel, chevalier, reprit de fief de l'abbé de Saint-Claude, tout ce que ses frères, Pierre et Aymon, aussi chevaliers, tenaient de son église à Lect, à Vouglans et dans les dîmes de Meussia, et reçut de l'abbé quarante livres genevoises, comme récompense de son engagement de vassalité. En 1292, Etienne de Cotarel, damoiseau, vendit à Bernard, curé de Sarroigna, tout ce qu'il avait sur les territoires de Saint-Christophe et de la Tour-du-May, en hommes, terres, prés, pâturages, cours d'eau, forêts, terres labourables, cens, usages, services, communaux, pour le modique prix de 20 livres estevenantes. Girard, fils d'Etienne, ratifia cette vente en 1287. Jacques de Couteret fit hommage de sa seigneurie en 1305, à Jean de Chalon-Auxerre I^{er}, à cause de sa baronnie d'Orgelet. En 1354, Gilles de Couteret aliéna sa terre en faveur de Guillaume de l'Epée, écuyer, mari d'Isabelle de Château-Chalon ; Jean de l'Epée, fils de cet acquéreur, en jouissait en 1390. Jeanne de l'Epée, sa fille, dame de Saint-Germain-en-Bresse et du Couteret, épousa Guigues de Fétigny, dont elle n'eut pas d'enfants. Elle vivait encore en 1423. Elle légua sa fortune à Henri, fils cadet de Guillaume de Fétigny, neveu de son mari, qui laissa entre autres enfants, Humbert de Fétigny, chevalier, seigneur dudit lieu et baron de Bornay, marié à Anne de Corsant, dont naquit une seule fille, *Guillaume* ou *Guillemette* de Fétigny. Cette demoiselle épousa en premières noces, Claude de Roussillon, et en secondes noces, Jean de Grammont, seigneur de Châtillon-Guyotte et de Roche, dont elle eut plusieurs enfants. Elle donna la plus grande partie de ses biens à Humbert, le second de ses fils, à charge de relever son nom et ses armes. Humbert de Grammont, dit de Fétigny, n'eut d'Anne de Beaumotte, son épouse, qu'une fille, *Claudine* de Fétigny, qui fut mariée à Claude de Laubespain, baron de Varay et de l'Aigle. En 1584, Claude de Laubespain, agissant au nom de ses enfants, vendit la seigneurie de Costarel, sous faculté de rachat, à Claude de Vautravers et à Georgine de Genève, sa mère, mais il exerça cette faculté peu de temps après. Barbe de Laubespain, l'une de ses filles, eut cette terre dans son lot, et la porta en dot à Léonel Mouchet de Battefort, qu'elle épousa en 1588. Claude-Gabriel Mouchet, dit de Battefort, baron de Dramelay, seigneur d'Arinthod, Fétigny, Costarel, etc., l'un de leurs fils, épousa en premières noces, en 1608, Catherine, fille de Christophe du Harlay, comte de Beaumont, dont il reçut une dot de plus de deux cent mille francs. Ses affaires se dérangèrent tellement, que lorsque Charles-Achille de Mouchet de Battefort, son fils, lui réclama la succession de sa mère, il ne put le payer, et fut obligé de lui abandonner presque tous ses domaines. Ce dernier devint ainsi seigneur de Costarel. Il s'allia en secondes noces avec *Charlotte* d'Haussonville, dont il eut Louis Mouchet de Battefort, baptisé dans la chapelle du château de Versailles, en 1675, et dont Louis XV fut le parrain. Louis de Battefort, comte de Laubespain, encore plus dissipateur que son aïeul, absorba rapidement la fortune de Marie-Gabrielle de Saint-Moris, son épouse, et fut obligé de vendre la plupart de ses terres, notamment celles de Fétigny et de Costarel, à Jean-Claude, marquis de Montagu. L'acte en fut passé le 26 novembre 1696. Le 14 février 1701, le marquis de Montagu revendit la seigneurie de Costarel à Pierre-Joseph du Saix, seigneur de Virechâtel. Le 7 janvier 1716, Pierre-Joseph du Saix et Claude-Guillaume, baron d'Arnans, son fils, l'aliénèrent en faveur de Daniel Varod, bourgeois d'Orgelet. Daniel Varod eut de M^{lle} Simon, son épouse, trois enfants : une fille, mariée à M. Oyselet, seigneur de Légna, Gaspard Varod, prêtre, et Jean-Baltazard Varod, avocat du roi, et sub-délégué de l'intendant au bailliage d'Orgelet. Ces deux derniers léguèrent leur fortune à M^{me} Oyselet, leur sœur. Cette dame eut trois enfants, François-Xavier Oyselet, conseiller au parlement de Besançon, Jean-Baltazard Oyselet, prêtre familial à Orgelet, et M^{lle} Anne-Charlotte Oyselet, épouse de M. Eléonor-Gabriel Gaillard de Dananches, de Saint-Amour. Dans un partage fait en 1774, M. le conseiller Oyselet de Légna eut la seigneurie de Costarel dans son lot, et la transmit à sa fille, mariée à M. Froissard de Broissia. MM. de Broissia en sont les propriétaires actuels.

Château : Le château de Costarel occupait une vaste surface et devait être considérable. Il fut détruit par ordre de Louis XI, en 1479. Sa place est marquée par un monceau de ruines.

Seigneurie de Marsonnay : La haute justice sur Marsonnay appartenait au seigneur d'Orgelet ; la moyenne et la basse justice étaient communes entre les seigneurs de Costarel et l'abbesse de Château-Chalon. Daniel Varod acquit, en 1749, la portion de haute justice appartenant au prince d'Isenghien. Il prétendait qu'elle lui appartenait comme seigneur de Costarel, mais il préféra donner une somme pour l'acquérir, plutôt que de plaider pour faire valoir ses droits. Le seigneur percevait dans ce village pour cens, deux cents mesures de froment, trois cents rez d'avoine, de l'argent, des poules, des corvées, les lods au 6^e du prix, et l'impôt des quatre cas.



Seigneurie de Largillay : Cette terre se partageait, dans des proportions différentes, en deux seigneuries. La principale, à laquelle était attachée la justice, appartenait à l'abbesse de Château-Chalon. Elle y avait 23 meix. L'autre partie appartenait dans l'origine à la famille de Chissey. C'était un de Chissey qui assistait aux funérailles de Philibert de Chalon, sous le nom de sieur de Largillat, et qui portait le guidon des couleurs, au devant des 57 enseignes de gens de pied, gagnées sur les ennemis, portées par autant de serviteurs vêtus de deuil. Sa fille, Marguerite de Chissey, épousa le sieur Gilles, qui assista aux mêmes funérailles, conduisant un cheval bardé, devant le grand étendard. Cette dame institua pour son héritier, Philibert de Gravelle, écuyer, sieur de Boissia, qui donna la co-seigneurie de Largillay à Pierre, son fils, vivant en 1584. Le 3 mars 1640, Antoine, fils de Pierre de Gravelle, vendit cette seigneurie à Louis, baron de Saint-Germain, colonel d'un régiment de 1000 chevaux, général de bataille et seigneur de Courlans, Chavannes, la Tour-de-Culay et Vertamboz. Louis de Saint-Germain eut d'Elisabeth d'Ouren, chanoinesse à Misterbilssem, son épouse, deux fils, *Pierre-Ernest*, marié en 1670 à Ursule-Charlotte du Tartre, et Claude-Joachim, capitaine de cuirassiers dans le régiment de son père, marié à Anne, fille de Ponthus de Grain. Dans un partage fait le 4 octobre 1667, ce dernier eut dans son lot les seigneuries de Vertamboz, de Largillay, et la maison seigneuriale de Chavannes (possédée aujourd'hui par MM. Jobez). Claude-Joachim de Saint-Germain laissa pour héritier *François-Gaspard* de Saint-Germain, lieutenant-colonel d'infanterie, père de Claude-Louis, comte de Saint-Germain, né le 13 avril 1707, au château de Vertamboz, feld-maréchal des armées du roi de Danemark, lieutenant-général des armées de France, mort ministre de la guerre le 10 janvier 1778. Au mois de février 1720, François-Gaspard de Saint-Germain vendit la co-seigneurie de Largillay à M. Daniel Varod, qui la réunit à celle de Costarel, dont il était déjà propriétaire. Le rivage de la rivière d'Ain avec le pouvoir d'y construire des moulins, en face de Largillay, appartenait exclusivement à l'abbesse de Château-Chalon. Le possesseur de l'autre partie de la seigneurie pouvait entretenir un navoi sur cette rivière, y percevoir un droit de péage et de pontonnage. La rivière était commune entre eux. Les habitants pouvaient y pêcher à tous engins ; ils devaient une taille à l'avènement de chaque abbesse, et ne pouvaient vendre leurs biens qu'à des sujets de la seigneurie. Il leur était défendu de s'absenter de leurs maisons pendant plus d'un an, sous peine de commise. Il y avait deux moulins banaux, avec foules et battoirs, l'un dit de *Loverciu* ou le *Moulin-Griset*, et l'autre le moulin de la Chapelette, tous deux sur l'Ain. Les dîmes sur Largillay et Marsonnay étaient inféodées et étaient tenues en franc-allevé par différentes familles.

Evénements divers : Par une lettre datée à Orgelet du 14 mai 1636, le marquis de Saint-Martin donna l'ordre à M. Louis, baron de Saint-Germain, de se rendre avec ses troupes et avec celles du baron de Cléron, de MM. de Jousseaux, Rahon, Cusy et Chevigney, à Saint-Christophe, à la Tour-du May, à Largillay et à Marsonnay, de s'y établir, et de battre sans cesse l'estrade dans les environs, pour empêcher l'ennemi d'approcher. Plusieurs combats se livrèrent dans ces contrées. En 1668 et en 1674, la résistance fut encore plus énergique.

Bibliographie : Archives de la préfecture du Jura. —Annuaire du Jura, années 1850 et 1852.